



## PROCEDURE D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

### POUR LES ELEVES DE 3<sup>ème</sup>

La 3<sup>ème</sup> est une étape décisive dans le parcours scolaire de votre enfant.

A l'issue de celle-ci, il quitte le collège pour entrer en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle ou en apprentissage.

La procédure d'orientation et d'affectation se déroule de façon dématérialisée en plusieurs étapes :

Le service en ligne est accessible par le [portail Scolarité Services](https://teleservices.education.gouv.fr/) ;  
<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Vous avez besoin de vos codes EDUCONNECT (utilisés lors de la procédure provisoire d'orientation au second trimestre)

**ATTENTION ! vos codes EDUCONNECT sont différents de vos codes PRONOTE.**

#### 1. Procédure d'orientation :

**Troisième trimestre, saisie des intentions définitives du 09 au 24 mai 2023**

- Se connecter avec vos codes EDUCONNECT
- Sur l'onglet ORIENTATION, Formuler vos vœux définitifs d'orientation en tenant compte des propositions faites au 2<sup>ème</sup> trimestre.

**Le 08 juin 2023 :** après le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre, sur l'onglet ORIENTATION consulter l'avis définitif du chef d'établissement et en accuser réception (accord ou désaccord).

#### 2. Procédure d'affectation :

**Troisième trimestre, saisie des vœux d'affectation du 09 au 24 mai 2023**

Se connecter avec vos codes EDUCONNECT

- Sur l'onglet AFFECTATION, SAISIR et ENREGISTRER les demandes de poursuites d'études (après avoir consulté les offres de formation post 3<sup>ème</sup>).
- Une fiche de vœux « dossier de candidature pour l'entrée en 2GT, 2 Professionnelle, 1<sup>ère</sup> CAP » est également à compléter et à rapporter au professeur principal.

1) **Le 27 juin 2023 14h00 :** sur l'onglet AFFECTATION ⇒ Consulter les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'affectation.

2) **Du 27 juin 2023 14h00 au 30 juin 2023 :** procéder à la télé-inscription au lycée d'affectation.

#### 3. Accompagnement :

**Le jeudi 25 mai, soirée d'aide au choix de l'orientation :** rendez-vous personnalisé pour finaliser l'orientation et l'affectation de votre enfant avec un personnel du collège avec la fiche de vœux « dossier de candidature pour l'entrée en 2GT, 2 Professionnelle, 1<sup>ère</sup> CAP ». Votre présence est indispensable.

A toutes fins utiles, vous trouverez sur le site du collège : [www.collegegerardphilipe.fr](http://www.collegegerardphilipe.fr) et dans l'onglet communication de PRONOTE, un document d'accompagnement.

Les professeurs principaux et la conseillère d'orientation l'équipe de direction, restent à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas à les contacter.

La Cheffe D'établissement,

**1. Se connecter au portail Scolarité services :** <https://teleservices.education.gouv.fr/>

**Vous avez besoin de vos codes EDUCONNECT** (utilisés lors de la procédure provisoire d'orientation au second trimestre)

**2. Onglet ORIENTATION** pour formuler vos vœux définitifs :  
Seconde Générale et technologique /

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

**Phase provisoire**  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.  
Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3<sup>e</sup> dans le [service en ligne affectation](#).

**Je formule les choix définitifs d'orientation**

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- Liens utiles
- Accédez à l'ENT

**Choix définitifs**

Troisième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

**Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) [Valider les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

**d'aide ?** [Assistance](#)

**3. Onglet AFFECTATION**  
- pour saisir vos demandes de formations et d'établissements.  
- Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation**
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- Liens utiles
- Accédez à l'ENT

**Affectation**

Votre enfant doit choisir son parcours de formation après la classe de 3<sup>e</sup>. Ce palier d'orientation comprend deux démarches complémentaires :

**Le dialogue d'orientation**  
Avec l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté, vous exprimez vos choix vers une voie générale ou professionnelle dans le service en ligne Orientation.

**La demande d'affectation**  
Dans le service en ligne affectation, vous consultez les formations proposées par les établissements d'accueil et vous indiquez vos choix par ordre de préférence.

**Poursuivre vers le service en ligne Affectation**

Vous pourrez :

- Dès le 07 avril**
  - Prendre connaissance de l'offre de formation après la 3<sup>e</sup> proposée dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et d'apprenti, partout en France ;
  - Obtenir de l'information sur ces formations et les éventuelles procédures d'admission à effectuer.
- Du 09 au 24 mai**
  - Enregistrer les demandes de poursuite d'étude de votre enfant dans la ou les formations du ou des établissements souhaités.
- A partir du 27 juin 14h00**
  - Consulter le résultat de ces demandes.